

# Règlement Trail Hivernal du Vercors 2024

## 1. Présentation de la course

### Dimanche 4 février 2024

Un parcours au cœur du Parc naturel régional du Vercors, dans un espace préservé et des sentiers ouverts et boisés. Idéal pour découvrir le trail ou pour débiter sa saison avec un parcours court, rythmé et ludique !

Le Trail Hivernal du Vercors se déroule en quasi-totalité sur des chemins et des sentiers sur un parcours unique de 13 km avec un dénivelé de 500 m+. Plusieurs parkings seront mis à disposition des participants afin de permettre un accès facile au départ : parkings de la salle des fêtes de Méaudre, de la poste et du foyer de ski nordique. Départ dimanche 4 février à 9h30.

## 2. Modalités d'inscription

Inscription en ligne sur le site : <https://www.helloasso.com/> jusqu'au 3 février à 20h.

Sur place à la salle des fêtes de Méaudre, le samedi 3 février de 17h à 19h ou dimanche 4 février de 7h15 à 9h15.

Frais d'inscription :

**17 €** en ligne (repas/buffet compris)

**20 €** sur place (repas/buffet compris)

Dans un souci de bien vous recevoir, les inscriptions sont limitées à **450 participants !**

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- d'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un "Pass j'aime courir" délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Les participants doivent être nés en 2006 ou avant (catégories : junior, espoir, senior et master - catégories masters par tranche de 10 ans).

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans accord formel de l'organisation du Trail Hivernal du Vercors.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant.

### **3. Retrait des dossards**

Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 3 février de 17h à 19h et le dimanche 4 février de 7h15 à 9h15 à la salle des fêtes de Méaudre. Les épingles ne sont pas fournies.

Le dossard doit être visible pendant la totalité de la compétition. Il peut être porté soit sur la poitrine soit sur la cuisse.

### **4. Déroulement de la course**

L'heure de départ est fixée le dimanche 4 février à 9h30.

Parcours : 13 km et 500 m de dénivelé positif/négatif. Balisage effectué au moyen de fanions et de rubalise.

Le départ et l'arrivée auront lieu au départ des pistes de ski de fond de Méaudre (en face de la piscine et du foyer de ski nordique).

Ravitaillements (boissons chaudes, solides...) : un poste commun au 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> km et un poste à la salle des fêtes de Méaudre.

Après la course, les participants sont invités à assister au repas/buffet (compris dans l'inscription) et à la remise des récompenses.

### **5. Équipements**

Obligatoire : un téléphone mobile allumé, avec le numéro du PC course enregistré (07 69 88 10 99).

Chaque participant doit avoir un équipement adapté pour courir dans des conditions hivernales. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

L'usage de bâton(s) est interdit durant la course. Les chaînes ou "Yaktrax" sont autorisées.

Un gobelet personnel est indispensable pour profiter des ravitos.

### **6. Règles sportives et sécurité**

Toute aide extérieure (course avec un accompagnateur, ravitaillement hors zone...) est interdite.

L'accès à la course n'est pas autorisé aux canicross, skis, monocycle, VTT ou autres 2 roues.

Tout participant surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Les secours sont assurés par le CFS 38 et basés sur le site de départ/arrivée et sur le parcours par une seconde équipe.

Chaque participant se doit de porter assistance à tout autre concurrent en danger et de prévenir les secours.

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

## **7. Récompenses**

La remise des prix se fera dans la salle des fêtes de Méaudre à partir de 12h.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers du classement individuel Scratch Hommes et Femmes.
- Le premier H et F des catégories juniors, espoirs, seniors, masters (par tranche de 10 ans). Podiums non cumulables.

À noter : un tirage au sort ouvert à tous les coureurs présents clôturera la journée.

## **8. Assurance**

Les organisateurs de la course sont couverts par une assurance Responsabilité Civile souscrite par CAP Vercors. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licencié(e)s de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré(e) et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.